



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maîtres auxiliaires

Question écrite n° 20645

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des maîtres auxiliaires à la rentrée scolaire 1998-1999. Rappelant les directives données aux recteurs d'académie lors de la rentrée 1997-1998 prévoyant le réemploi des maîtres auxiliaires en fonction durant les deux dernières années scolaires, il souhaiterait savoir si ces consignes seront renouvelées. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Dès le mois de juillet 1997, le Gouvernement a affirmé sa volonté de réemployer l'ensemble des maîtres-auxiliaires qui étaient en fonctions durant les deux années scolaires précédentes et de ne plus faire appel à de nouveaux maîtres-auxiliaires dans un souci de résorption de l'emploi précaire. Des directives ont été données aux recteurs d'académie pour les guider dans la mise en oeuvre de ces décisions. Les missions qui devaient être confiées à des maîtres-auxiliaires leur étaient précisées. Impérativement et prioritairement les maîtres-auxiliaires devaient être affectés à des tâches d'enseignement dans leur discipline de recrutement ou dans une discipline voisine. Ensuite, ils pouvaient être employés pour répondre aux besoins d'encadrement éducatif de certains établissements (participation à des activités de soutien, aide au travail personnel par exemple). Enfin, ils pouvaient être affectés à des tâches de surveillance. Il était en outre rappelé que ce travail d'assistance éducative devait bénéficier en priorité aux établissements dont la population scolaire est la plus fragile et que ces missions devaient prendre fin dès qu'un service d'enseignement pouvait être confié à ces maîtres-auxiliaires. L'ensemble de ce plan d'action pour lutter contre l'emploi précaire a été reconduit lors de la rentrée scolaire 1998. Si vingt-huit mille maîtres-auxiliaires avaient été réemployés l'an passé, vingt-deux mille le sont encore lors de la présente rentrée, les autres ayant, pour la plupart, réussi un concours qui leur permettra d'être titularisés.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20645

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 1998, page 5781

Réponse publiée le : 21 décembre 1998, page 6971